



**QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

**POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

**RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

Déposé(e) en séance du Conseil général du : 23 mars 2026

## "Titre" : Optimiser les parcs de jeux communaux

Texte de l'intervention :

Les parcs de jeux de notre commune constituent des espaces essentiels de rencontre, de sociabilisation et de partage. Ils favorisent les échanges entre parents et contribuent activement au développement social, moteur et émotionnel des enfants.

Ils présentent en outre un atout fondamental : leur gratuité. Dans un contexte où de nombreuses activités destinées aux enfants et aux familles sont payantes et ne sont pas à la portée de tous les ménages, les aires de jeux offrent une alternative accessible à l'ensemble de la population, sans distinction de revenu.

Nous pouvons d'ailleurs l'observer à travers le succès rencontré par la zone Sports et rencontre du Verney, qui attire un large public et illustre l'importance de ces espaces accessibles à tous.

Un état des lieux des différentes aires de jeux communales a toutefois mis en évidence plusieurs axes d'amélioration, notamment :

- Une offre limitée de jeux pour les enfants en bas âge (1 à 4 ans),
- Des équipements parfois peu diversifiés et sécurisés pour les enfants en bas âge (1 à 4 ans),
- Un nombre insuffisant d'assises et de poubelles,

- Parfois pas de situations ombragées.

Dans un contexte où les espaces publics jouent un rôle central dans la cohésion sociale et la qualité de vie, il apparaît pertinent d'adapter nos infrastructures pour répondre au plus juste aux besoins des familles.

Une amélioration ciblée des parcs de jeux permettrait :

- De renforcer l'attractivité et la convivialité de ces espaces,
- D'encourager les interactions intergénérationnelles,
- De soutenir le développement des jeunes enfants,
- De garantir une offre de loisirs gratuite et accessible à tous les ménages,
- De valoriser l'image de notre commune en tant que territoire attentif aux besoins des familles.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité d'intégrer des éléments de jeu spécifiquement destinés aux enfants en bas âge dans les parcs concernés,
- De modifier certains éléments pour sécuriser l'accessibilités aux jeux (par exemple : ajouter une échelle inclinée en lieu et place d'une échelle verticale, des paliers de marche plus resserrés, des mains courantes, des balançoires pour enfants en bas âges, etc.),
- D'évaluer l'installation de bancs supplémentaires ou d'assises adaptées pour les accompagnants,
- D'examiner les coûts, les modalités de planification ainsi que les priorités d'intervention.

Il est précisé que le présent postulat porte sur une demande d'aménagement et d'optimisation des infrastructures existantes, et non sur la création de nouveaux sites. Les mesures envisagées s'inscrivent ainsi dans une logique d'amélioration ciblée et progressive, impliquant des coûts raisonnables et maîtrisés.

À cet effet, nous disposons d'un support de présentation (Power Point) recensant de manière structurée les différents éléments pouvant être ajoutés, modifiés ou adaptés spécifiquement pour les enfants en bas âge.

Ce document peut servir de base de travail pour l'analyse technique et financière demandé à la Municipalité.

### **Conclusion :**

Ces aménagements, proportionnés et financièrement mesurés, contribueraient de manière concrète à améliorer la qualité de nos espaces publics, à renforcer leur accessibilité pour tous les ménages et à soutenir le bien-être des familles de notre commune.

Nous invitons dès lors le Conseil général à accepter le présent postulat.

Nom prénom : Anita Jankovic et Thérèse Labanti

Représentant le parti / groupe : Le Centre

Date : 4 mars 2026

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général